



Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de la Collectivité Territoriale de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris, le 2 mars 2009

M. Nicolas SARKOZY  
Président de la République Française  
Palais de L'Elysée  
55-57, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

L'actualité de ces dernières semaines a été très largement mobilisée par la Guadeloupe et la Martinique. Il est, pourtant, un territoire d'outre-mer qui souffre depuis des décennies, dans l'anonymat, d'une crise économique aigüe et du désintérêt du pouvoir central : Saint-Pierre-et-Miquelon. Aujourd'hui, si le chef de l'Etat et le gouvernement ne manifestent pas clairement leur soutien, la collectivité risque de mourir. Il ne s'agit pas ici de dramatiser une situation pour attirer préventivement votre attention, mais de vous lancer un appel au secours. Parce qu'à 5 000 kms de la mère patrie, un peu plus de 6 000 hommes et femmes, français, à la recherche d'une garantie d'avenir, désespèrent de Paris.

Traditionnellement Saint-Pierre-et-Miquelon a représenté un intérêt économique important pour la France, en raison des droits de pêche attachés à la zone économique exclusive de 200 milles marins. L'interprétation divergente de la France et du Canada sur l'application de cette règle internationale donna lieu, à partir de 1988, à un très rude contentieux, que l'on régla par l'arbitrage international, sans appel, de New-York en 1992 ; la zone économique exclusive attribuée à l'archipel étant considérablement réduite. Cette décision a été très défavorable pour la France : 12 400 km<sup>2</sup> au lieu des 48 000 que nous réclamions. Cette zone française, je le souligne, de dimension excessivement modeste -et enclavée dans la ZEE canadienne- ainsi que la raréfaction des espèces, ont donc décapité une activité sur laquelle reposait l'économie de l'archipel. Le bilan de la pêche artisanale, en 2008, est famélique, -11% (soit 1239 tonnes). Malgré tous les efforts de diversification, la pêche, industrielle et artisanale, ne représente plus que 3000 tonnes par an, contre 8000 en 1992, à la veille de la sentence arbitrale de New-York. Dans un tel schéma, le déclin semble inexorable. D'autant que beaucoup de clignotants, démographiques et économiques, sont également au rouge : la population a chuté de 3% entre 1999 et 2006, tendance qui se poursuit depuis, alors que le fret maritime, source unique de transport de la quasi-totalité des produits et aliments consommés localement, marque un repli de 40% en 2008.

Cette décision de 1992 a durablement marqué la population locale, qui l'a ressentie comme une injustice et un abandon de la métropole. Les « petites puces » saint-pierraise et miquelonnaise ont été sacrifiées. Une raison d'Etat face au géant canadien, dont les côtes ne sont qu'à 25 kms de l'archipel.

Alors que les perspectives en matière d'hydrocarbures et de pêche sont réelles dans l'Atlantique Nord, notre seul espoir repose désormais sur l'extension du plateau continental, sur lequel l'état côtier concerné exerce des droits souverains sur son exploration et sur l'exploitation des ressources naturelles. Juridiquement, la sentence du tribunal arbitral de 1992, que nous ne voulons pas remettre en cause, n'exclut pas la possibilité de revendication. Seule obligation, mais elle est aujourd'hui d'importance, la date butoir est fixée au 13 mai 2009. L'envoi par la France d'une lettre d'intention formulant cette revendication permettrait de

préservé nos droits et d'ouvrir le dialogue avec les autorités canadiennes. C'est là, la seule et unique hypothèse pour sauver Saint-Pierre-et-Miquelon : aboutir à une solution équitable sur la gestion de cette zone qui pourrait, éventuellement, donner lieu à une gestion concertée avec le Canada, dégagant ainsi de vraies perspectives de coopération régionale.

Vous êtes, aujourd'hui, Monsieur le Président, notre seul recours. L'ensemble de la population de l'archipel est déterminée parce qu'il s'agit de sa survie. En 1941, elle a prouvé son attachement à la France libre. Elle n'a jamais rien demandé depuis, sinon de la considération, celle dont ont besoin les Hommes pour nourrir un espoir en l'avenir. Aujourd'hui, elle assiste impuissante à l'asphyxie de son économie. Dans quelques années en effet, si rien n'est fait, Saint-Pierre-et-Miquelon sera aussi déserte que les Terres australes. C'est pour éviter un tel scénario-catastrophe qu'un Collectif vient d'être créé. Le 23 février dernier, 700 personnes sont venues accompagner ses représentants à la préfecture. 700 Saint-Pierrais et Miquelonnais, soit plus du dixième de la population de l'archipel...

Dans la gestion passée de ce contentieux avec le Canada, la France a fait preuve, comme le rappelait récemment devant la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, un collègue parlementaire, « d'amateurisme juridique et de candeur politique ». Ce temps là est celui des historiens, l'heure est aujourd'hui à l'action politique.

Le gouvernement de la république française se doit donc d'agir très rapidement et transmettre une lettre d'intention à l'organisation onusienne concernée, la Commission des limites du plateau continental, puis parallèlement, engager des négociations avec Ottawa en vue de la constitution d'un dossier commun.

Monsieur le Président, cet appel vous vient d'un autre outre-mer, celui dont on ne parle jamais, celui du froid et de l'Atlantique Nord, et aujourd'hui, Saint-Pierre-et-Miquelon, unique et dernier « morceau de France » en Amérique, attend votre écoute et votre appui pour sa survie.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Annick Girardin